

# NOUVEAUX TERRITOIRES DE PROJET POUR LA CULTURE

**François Deschamps est le directeur des affaires culturelles et de l'Office départemental d'action culturelle de la Haute-Savoie, et le président de la Fédération nationale des associations de Directeurs des affaires culturelles (FNADAC). Il est un des témoins privilégiés de la décentralisation culturelle.**

**L'Etat se désengage-t-il de la gestion des affaires et des activités culturelles ?**

**François Deschamps :** En raison de la Révision Générale des Politiques Publiques et des contraintes budgétaires pesant sur l'Etat, le ministère de la Culture a eu tendance, ces derniers temps, à consolider et resserrer ses crédits sur les équipements artistiques et culturels nationaux et sur les institutions labellisées, au détriment d'autres actions ou structures non labellisées qu'il soutenait jusqu'alors, et qu'il « relegate » dorénavant aux collectivités territoriales, soumises de plus en plus elles-mêmes aux mêmes contraintes budgétaires. Cela pose un vrai problème, notamment en milieu rural et dans les banlieues. Une vraie décentralisation culturelle, à l'instar de ce qu'a été par exemple la décentralisation de la lecture publique dans les années 80, c'est autre chose. Cela fait l'objet de transferts financiers et de circulaires concrétisant un accompagnement des collectivités, avec des mesures incitatives en terme de développement culturel.

**Les collectivités territoriales : courroies de**

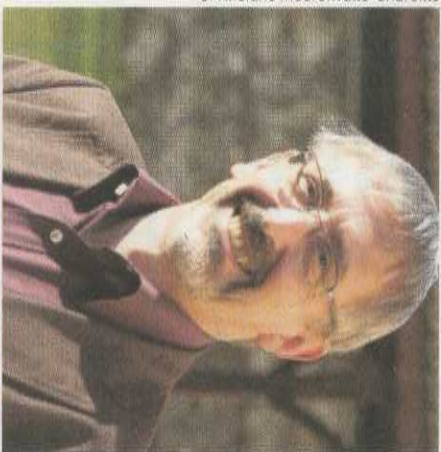
**transmission ou forces de propositions ?**

**F. D. :** Au-delà des compétences culturelles obligatoires (l'inventaire pour les Régions, la lecture publique, les archives et les schémas départementaux d'enseignement artistique pour les Départements), les collectivités développent les activités culturelles qu'elles souhaitent. Si elles ont souvent cherché à obtenir les labels proposés par l'Etat (scène nationale, scène conventionnée, etc.) qui permettent d'obtenir des subventions de sa part, elles sont souvent à l'origine d'innovations, et c'est en partie leur investissement dans de nouveaux domaines qui ont conduit le ministère à créer de nouveaux labels (cf. les SMAC, scènes de musiques actuelles, les CNAR, Centre Nationaux des Arts de la Rue, et les Pôles nationaux des arts du cirque).

**Vous parlez de « développement culturel durable » : pouvez-vous expliciter cette notion ?**

**F. D. :** Une politique culturelle tend à l'épanouissement individuel et collectif des individus, à la prise en compte de la diversité des

© Vinciane Mouronvalle-Chareille



cultures et des identités des territoires. Elle n'a plus vocation à seulement prescrire une offre d'excellence, mais aussi à travailler en transversalité avec la dimension culturelle existante dans les autres secteurs de la vie publique (urbanisme, éducation, jeunesse), dans le cadre d'une gouvernance qui associe les associations et les publics concernés.

**Les collectivités territoriales dessinent-elles de nouveaux territoires culturels ?**

**F. D. :** Au-delà des territoires administratifs, la présence d'associations ou d'artistes agissant sur un territoire dessine des « territoires de projet » que soutiennent souvent les collectivités territoriales. Le développement de l'intercommunalité culturelle permet parallèlement le soutien local à des initiatives dépassant le cadre communal, bien que l'on puisse regretter que peu d'entre elles aient décidé de prendre ou d'exercer une compétence dans le domaine culturel.

**Dans quelle mesure peut-on considérer que la culture apporte des solutions à la crise actuelle ?**

**F. D. :** De quelle crise parle-t-on ? Financière, morale ? On ne peut pas dire que la culture est

**“LES MODÈLES NATIONAUX DOIVENT AUJOURD'HUI SAVOIR S'OUVRIRE À DES EXPÉRIMENTATIONS, À DES APPROCHES INNOVANTES ET DIFFÉRENCIÉES.”**

**FRANÇOIS DESCHAMPS**

une solution à la crise. Elle peut être une sorte de rempart, car elle est en mesure d'apporter un peu de bonheur et d'émotion, de donner du sens à sa vie dans une période d'incertitudes. Et elle est par ailleurs l'un des vecteurs essentiels du développement local, en terme d'attractivité (implantation d'entreprises, tourisme culturel), d'emplois culturels, de créativité et d'innovation.

**Penser la culture aux dimensions de territoires plus petits que le territoire national entraîne-t-il une hétérogénéité des propositions ?**

**F. D. :** Même dans une France centralisée, l'influence de tel ou tel élu a toujours fait tomber des crédits centraux sur certains territoires plus que sur d'autres ! La décentralisation est maintenant en marche, elle est irréversible. La généralisation de mesures de pérennisation financière entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres est une mesure juste. Mais parallèlement, les modèles nationaux doivent aujourd'hui savoir s'ouvrir à des expérimentations, à des approches innovantes et différenciées en fonction de l'histoire et de l'identité des territoires, sans pour autant craindre « l'irrigation » que créerait une gestion qui ne serait plus totalement uniforme sur tout le territoire.

**Propos recueillis par Catherine Robert**